

Inscription dans le Projet de Performance Fédéral – Foire aux Questions

Qui dépose un dossier ?

- **Je suis un.e sportif.ve, possédant la nationalité française né(e) en 2009 et avant, qui n'est pas encore inscrit(e) dans le Projet de Performance Fédéral (PPF), et je souhaite intégrer un Centre Interrégional d'Entraînement/Pôle Espoirs ou un Centre National d'Entraînement/Pôle France ;**
- **Je suis un.e sportif.ve possédant la nationalité française inscrit dans le PPF et :**
 - o Je suis en progression et souhaite changer de structure sportive :
CIE/Pôle Espoirs → CNE Relève/Pôle France Relève
 - o Je souhaite changer de structure d'appui de formation scolaire pré bac (lycée).

Qui ne dépose pas un dossier ?

- Un(e) athlète déjà référencé(e) dans le PPF **qui reste dans la même structure d'appui scolaire.** Les maintiens (y compris le Post-Bac) sont étudiés directement par la Commission Nationale d'Admission et de Maintien (CNAM).
- Un.e sportif.ve né(e) entre 2010 et 2013 **qui doivent désormais effectuer les démarches d'inscription directement auprès de leur Comité de Ski pour intégrer un Centre Régional de Formation.**

Que doit faire l'athlète ?

1. Obtenir un mot de passe (vérifier au préalable l'email renseignée sur votre espace licencié : <https://monespace.ffs.fr/mon-espace>).
2. Remplir en ligne (Le Candidat ou son Représentant légal) la partie de l'inscription qui le concerne.
3. Retourner les pièces demandées à la FFS.
4. Consulter en ligne sur le site de la FFS les résultats de la Commission Nationale d'Admission et de Maintien (CNAM).
5. Débuter les examens médicaux requis **à réception de la convocation**, si le candidat a reçu un avis favorable de la CNAM.

Quels documents l'athlète doit-il renvoyer à la FFS ?

- L'engagement du candidat signé
- Informations du (des) Représentant(s) Légal (Légaux)
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport

Inscription dans le Projet de Performance Fédéral – Foire aux Questions

A noter...

Le Club dont dépend le candidat recevra un e-mail pour émettre son avis après la clôture des inscriptions, et bénéficiera d'un délai supplémentaire : **Jusqu'au 24 avril 2024**

Qui pourra consulter le dossier en ligne ?

Les candidatures seront consultables par :

- la FFS
- le Comité dont dépend l'athlète
- le Comité dont dépend la structure d'appui scolaire ou de formation choisie

Les dates clés de l'inscription en ligne :

Pour intégrer un Centre National d'Entraînement/Pôle France ou un Centre Interrégional d'Entraînement/Pôle Espoirs et leurs structures d'appui scolaire.

- **Du 1er au 21 avril 2024** : inscription en ligne sur le site de la FFS
- **24 avril 2024** : Date limite avis Clubs,
- **15 mai 2024**: CNAM CNE Relève/Pôle France Relève Ski Alpin, Ski Freestyle & Snowboard
- **15 mai 2024**: CNAM CNE Relève/Pôle France Relève Ski Nordique
- **16 mai 2024**: CNAM CIE/Pôle Espoirs
- **17 mai 2024** : Délibérations en ligne sur le site de la FFS
- **24 mai 2024** : Date limite dépôt des demandes d'appel de la CNAM des 15-16 mai 2024
- **28 mai 2024** : Commission d'Appel FFS

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter le planning des sessions 2024 :

« [Planning d'Admission et de Maintien dans le PPF](#) »